

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 28/01/2025  
Reçu en préfecture le 28/01/2025  
Publié le  
ID : 084-218401024-20250127-2025\_D\_3-DE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Séance du 27 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept janvier à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

**Présents :** Mme BONNELLY, Mme BELLANDE, Mme BERNARD, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. DEBROAS, M. JEAN, Mme MALIVEL, Mme THIERRY, M. TRIBOLLET,

**Absents :** M. BORDE donne pouvoir à Mme BONNELLY, M. CHOMETTE donne pouvoir à M. DEBROAS, M. BERGERON, M. DEVAUX, Mme GRAS,

Madame le Maire explique que le projet visant la désimperméabilisation, la végétalisation et la réduction des îlots de chaleur dans les cours de l'école s'élève à 198 294.16 €.

Elle propose de solliciter une demande de subvention auprès de la RégionSud dans le cadre « Nos Communes d'abord ».

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE**, par 12 POUR, la RégionSud pour le financement du projet visant la désimperméabilisation, la végétalisation et la réduction des îlots de chaleur dans les cours de l'école primaire à hauteur de 25.259 % de 198 294.16 € soit 50 087.12€.

- **DONNE** par 12 POUR, pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

**Gisèle BONNELLY**

Secrétaire de séance

**Gérard DEBROAS**



Date de la convocation  
21/01/2025

Date d'affichage  
21/01/2025

Objet de la délibération

Demande de subvention  
auprès de la RégionSud dans  
le cadre « Nos Communes  
d'abord pour la  
désimperméabilisation et  
végétalisation de l'école  
primaire

N° 03/25